

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Solgne

Séance du lundi vingt-deux mai deux mil dix-sept à 20 heures 30.

Sous la présidence de Monsieur STAMM, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Convocation adressée le 16 mai 2017.

### Membres présents : 12

Mesdames, messieurs Corinne BASTIEN, Jean-Claude BROUANT, Marie-Christine DANCKOF, Xavier FENOT, Jean-François FICARRA, Emmanuel JACQUOT, Vincent MERULLA, Sonia MUNEREZ, Norbert SCHOCH, Jean STAMM, Edwige TUAKLI, Francine WALZER ;

### Membres absents et/ou excusés : 3

Madame Charlène PIANT (procuration à Xavier FENOT), Messieurs Henri KOHLER (procuration à Norbert SCHOCH), Philippe OCHEM (procuration à Emmanuel JACQUOT).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Madame Laurence OVIS, Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **Lecture & approbation du compte rendu de séance du 10/04/2017.**

Le compte rendu de séance du 10/04/2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **14/2017 – Attribution de subvention. (7.5)**

**VU** le courrier de demande de subvention de fonctionnement de l'association Athlétisme Sud Messin de Solgne, créée à l'automne 2016,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide** de verser une subvention de 300 € afin de soutenir la nouvelle association. Un bilan annuel sera à fournir pour le BP 2018.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **15/2017 – Attribution de subvention. (7.5)**

**VU** le courrier de demande de subvention de l'école de Béchy, afin de participer à la sortie pédagogique d'un enfant résidant à Solgne,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide** de verser une subvention de 11,54 € à l'école de Béchy pour la participation d'une sortie pédagogique d'un élève résidant à Solgne.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **16/2017 – Retrait de la Commune de Thimonville du SIVOM de Solgne et Environs. (5.7)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération de la Commune de Thimonville en date du 16 décembre 2016 demandant son retrait du SIVOM de Solgne ;

**VU** la délibération du SIVOM de Solgne en date du 28 avril 2017 acceptant le retrait de la Commune de Thimonville ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** le retrait de la Commune de Thimonville du SIVOM de Solgne.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**17/2017 – Jumelage - Refacturation voyage et présents. (7.10)**

La commune organise un voyage à Astaffort dans le cadre du jumelage du 26 au 29 mai 2017.

Considérant que la commune a réservé au tarif groupe le voyage aller-retour Metz-Bordeaux auprès de la SNCF pour un montant de 154,90 € par personne.

Considérant que la commune a réservé un bus afin de procéder au transfert aller-retour de la gare de Bordeaux à Astaffort pour un montant de 1250 €.

Considérant la commande de :

- ardoises représentant les mairies et logos des communes jumelées au tarif de 30 € ;
- portes clés avec le blason de Solgne au tarif de 6,50 € ;
- polo avec broderie des blasons de Solgne et Astaffort au tarif de 20 € ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide,**

✓ **De subventionner** le transport en bus.

✓ **De refacturer** le transport et les présents comme suit :

<i>Prestation</i>	<i>Tarif</i>
<b>Aller / retour Metz/Astaffort en train et bus</b>	170 €
<b>Transferts en bus Bordeaux/Astaffort</b>	15 €
<b>Ardoises avec photos et logos des 2 communes</b>	30 €
<b>Porte-clés avec blason de Solgne</b>	6,50 €
<b>Polo avec broderie des blasons</b>	20 €

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**18/2017 – Motion contre la réforme des demandes de cartes d'identité et des passeports. (9.4)**

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en mettant fin notamment au principe de territorialisation, et en instaurant une possibilité de pré-déclaration en ligne pour les demandeurs.

En effet, depuis mars 2017, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil pour prise d'empreintes numérisée sont habilitées à délivrer les CNI, sachant que notre département ne compte que 27 communes disposant de cet équipement.

Si, dans le même temps, les demandeurs de CNI pourront réaliser une pré-déclaration en ligne auprès de l'une de ces communes, il faut souligner que cette démarche, censée réduire ensuite le temps d'attente au guichet, n'évitera pas à nos administrés les contraintes de déplacement.

Malgré le tollé provoqué par cette mesure au sein des élus locaux et la demande de report et de révision de cette réforme exprimée par l'Association des Maires de France, l'Etat a choisi de maintenir cette réforme -appliquée dans la précipitation-, se contentant d'indiquer que les communes désormais privées de cette compétence pouvaient néanmoins conserver un « lien » avec leurs administrés en mettant à leur disposition le matériel informatique leur permettant d'opérer cette pré-déclaration.

✓ Considérant que les communes dorénavant chargées des CNI seront confrontées à un afflux des demandes qui risque d'augmenter les délais de traitement des dossiers d'autant

plus qu'il entraîne une augmentation de charges de personnel que très partiellement compensé par l'Etat ;

✓ Considérant que cette nouvelle procédure va engendrer de réelles difficultés pour nos habitants - et particulièrement pour les personnes peu mobiles-, difficultés que la pré-déclaration en ligne ne saurait résoudre ;

✓ Considérant que cette réforme ne peut que contribuer à la dégradation des services publics de proximité auxquels les élus locaux sont attachés ;

✓ Considérant encore qu'elle s'inscrit dans la droite ligne des politiques menées depuis des décennies et consistant à vider les communes de toute substance jusqu'à aboutir à leur disparition ;

**Le Maire propose donc de s'opposer fermement à cette mesure et de demander une multiplication des dispositifs de recueil pour prise d'empreintes numérisées et leur affectation en concertation avec les élus locaux.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Approuve** la proposition du Maire,

**Décide** de s'opposer fermement à cette mesure,

**Demande** une multiplication des dispositifs de recueil pour prise d'empreintes numérisées et leur affectation en concertation avec les élus locaux.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Informations :**

##### ✓ **Maison de santé :**

Le Maire informe l'assemblée de la réunion qui s'est tenue jeudi 18 mai en mairie en présence d'une personne de l'ARS et d'une personne du Conseil Régional. Deux possibilités pour le projet :

- Réalisation d'une « Maison de santé », qui serait effectif d'ici 3 à 4 ans, permettant à la commune et aux corps médicaux d'obtenir une subvention. La réglementation est très stricte (secrétariat d'accueil, 2 médecins généralistes, obligation d'ouverture de 8h30 à 18h en semaine avec samedi matin et gardes le week-end, etc.), sachant que le village est trop petit pour ce genre de structure, que Solgne n'est pas classé en zone prioritaire.

- Réalisation d'une « Maison médicale », qui serait plutôt une maison privée. Le projet en modulaires est estimé entre 500 et 550 000 €. Une première recette peut être prévue avec la vente de la Maison Gauguin, une subvention de la Région à hauteur d'environ 100 000 € est possible, il faut également prévoir que les loyers viendront compléter en recette. Si tous les corps médicaux actuellement installés au 14 rue d'Alsace Lorraine se délocalisent, on peut envisager la vente de l'immeuble.

Une réunion rassemblant les corps médicaux sera datée dès que le projet sera chiffré avec connaissance du génie civil.

##### ✓ **Divers :**

- En raison de la réunion publique d'un candidat aux législatives le 30 mai à 20h, la réunion de la Commission des fêtes est déplacée au 1<sup>er</sup> juin à 21h.

- M. FENOT rappelle qu'il est prévu d'organiser une journée porte ouverte des associations, le football ayant une rencontre le 02 septembre, la date du 09 septembre pourrait convenir.

- M. BROUANT informe l'assemblée de l'accident survenu samedi 20 mai au niveau du stop pour se rendre sur le RD 955 en sortie du village. Il propose de couper 2 ou 3 arbres et reculer le panneau afin de dégager la visibilité. Il propose de rencontrer le responsable des réseaux routiers

✓ **Dates à venir :**

- ✚ 23 mai à 20 h 30 : réunion du conseil de fabrique
- ✚ 24 mai à 20 h 00 : réunion publique – Denis Jacquat et Jean François
- ✚ 26 mai : collecte des ordures ménagères
- ✚ 26 au 29 mai : voyage à Astaffort
- ✚ 29 et 30 mai : tournée annuelle des points d'eau
- ✚ 30 mai à 20 h 00 : réunion publique – Ludovic Mendes
- ✚ 31 mai : réunion du CCLI
- ✚ 1<sup>er</sup> juin à 18 h 00 : tirage a sort des jurés pour 2018
- ✚ 1<sup>er</sup> juin à 20 h 00 : Commission Communale des Impôts Directs
- ✚ 1<sup>er</sup> juin à 21 h 00 : Commission des fêtes
- ✚ 10 juin : inauguration du vestiaire football de Verny
- ✚ 11 juin : brocante
- ✚ 11 et 18 juin : élections législatives
- ✚ 1<sup>er</sup> juillet : sortie à Verdun (Union des Maires de Metz-Campagne)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.